LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 12 juin 2014
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm DAJ2013-110 du 6 juin 2013
relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision Inserm N°2012-112
portant création de l'unité Inserm US 019 et nommant Monsieur Jean-Pierre ABOULKER directeur ;

Vu la décision Inserm N°2012-174
Modifiant l'intitulé de l'Unité de Service 019 ;

Vu la décision Inserm N°2012-112
portant création de l'unité Inserm US 019 et nommant Monsieur Jean-Pierre ABOULKER directeur;

Vu la décision Inserm N°2014-297
mettant fin au mandat de Monsieur ABOULKER ;

Vu la décision Inserm N°2014-298
nommant Madame Laurence MEYER directrice de l'US 019 ;

DECIDE

Article 1 : L'Unité de Service intitulée « Essais thérapeutiques et maladies infectieuses » et référencée « US 019 » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2018.

Article 2 : Le mandat de Madame Laurence MEYER est prorogé jusqu'au 31 décembre 2018.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2015.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
I.N.S.E.R.M.

République française
Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
101, rue de Tolbiac 75654 Paris Cedex 13
Tél.+33 (0)1 44 23 60 00 Fax +33 (0)1 45 85 68 56